



**Communauté de Communes  
Cœur de Garonne**

**Siège social :**  
31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**  
12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>87</b>
<b>Présents :</b>	<b>63</b>
<b>Procurations :</b>	<b>11</b>
<b>Votants :</b>	<b>74</b>
<b>Absents excusés :</b>	<b>13</b>
<b>Date de la convocation :</b>	<b>25/02/2021</b>
<b>Lieu de la séance :</b>	<b>Rieumes</b>

<p><b>Compte-rendu Conseil communautaire Séance du 4 mars 2021 – 19h Halle aux Marchands Rieumes</b></p>
--

Etaient présents :

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – RAMOND Anne - Emmanuelle – CHELLE Eric
BOUSSENS	SANS Christian
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CAZERES	OLIVA Michel - DRIEF Marie-Anne - HAMADI Ahmed - FERRE Yvette - PAOLINI Michelle - RIVIERE Jean-Luc
FRANCON	ALBOUY Julie
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DUTREY Alain
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – LAFARGUE Claudine – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – BOYE Brigitte – PEYRON Sandrine – EXPOSITO Christophe – SABATHIE René
LUSSAN ADEILHAC	BAGNERIS Sandrine (suppléante de SAINT-BLANCAT Guy)
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc– ANGLADE Vidian – FOURCADE Noémie
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONES	GALEY Cédric
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	LAFFAGE Philippe (suppléant de RIBET François)
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
MONTGRAS	CASTILLON Eric
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian – LAFRANQUE Guy
PLAGNOLE	DUPUY Georges
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène
POUCHARRAMET	DUZERT Roger – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer – CHANTRAN Thierry – MALLET Appoline – BALLONGUE Michel – BAYLAC Sandrine

SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINT-MICHEL	RUIZ Lucien
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SAVERES	TOFFOLON Joseph

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

BOUSSENS	COURTOUX Cécile a donné procuration à SANS Christian
CAZERES	DEFIS Raymond a donné procuration à OLIVA Michel ROUSSEAU Andrée a donné procuration à DRIEF Marie-Anne FAGUET Michel a donné procuration à FERRE Yvette
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin a donné procuration à PAOLINI Michelle
LE PIN MURELET	SOULES Hubert a donné procuration à BONNEMAISON Serge
LHERM	MICLO Olivier a donné procuration à BOYE Brigitte BOULP Lauriane a donné procuration à PASIAN Frédéric
MARTRES-TOLOSANE	LEMARCHAND Micheline a donné procuration GOJARD Loïc
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves a donné procuration à DEPREZ François
RIEUMES	BILLIET Stéphanie a donné procuration à MALLET Appoline

Étaient absents excusés :

CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
FORGUES	LARRIEU William
GRATENS	LAPIZE Patrick
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
MONDAVEZAN	GROS Jacques – COSTE André
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
PLAGNE	ROUAIX Henri
RIEUMES	BOULAY Jean-Luc
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	KAUFFEISEN Antoine
SENARENS	LAGUENS Bernard

Monsieur SANCHEZ Jean-Christophe a été désigné comme secrétaire de séance.

**Assistaient à la séance :**

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Cécile MEYER : Directrice service Finances – LUCAS Mélanie : service administratif

Approbation du PV de séance du 11 février 2021 : Adopté à l'unanimité

## 1. FINANCES

### D-2021-34-7-10 - Tenue du débat d'orientations budgétaires 2021

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics administratifs de ces communes.

Il a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport annuel d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Des informations sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature) et durée effective du travail.

Monsieur le vice-président reprend les éléments qui ont été portés dans le rapport d'orientations budgétaires adressé aux membres de l'Assemblée en vue de se prononcer sur les orientations.

**Après débat, le conseil communautaire, à l'unanimité**

### **DÉCIDE**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil communautaire ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et au comptable de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC

